

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 543

présenté par

Mme Bamana, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 297, insérer les deux alinéas suivants :

« Le bilan complet de la départementalisation ainsi qu'un bilan exhaustif des engagements pris par l'État en faveur de Mayotte au cours des quinze dernières années, en particulier dans le cadre des précédents plans gouvernementaux (Livre bleu Outre-mer, Comité interministériel à l'Outre-mer, Plan Mayotte, etc.), sera réalisé au plus tard six mois après la promulgation de la présente loi.

« Ce bilan devra distinguer les réalisations effectives des projets non menés à bien, en identifiant les causes principales d'échec (insuffisance de suivi, instabilité administrative, défaut de financement, complexité juridique, etc.). À partir de cette évaluation, des enseignements clairs seront tirés pour réformer les méthodes de conduite de projets publics à Mayotte : pilotage renforcé, simplification des procédures, stabilité des équipes, outils de suivi adaptés, et mécanismes de responsabilisation des parties prenantes. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement d'appel vise à faire un bilan des 14 ans de la départementalisation ainsi que des différents plans menés.

Il répond à une nécessité de transparence et d'efficacité. Mayotte a fait l'objet de nombreux plans d'urgence et d'engagements de l'État au cours des quinze dernières années, dont une partie importante est restée sans suite concrète.

L'absence d'évaluation systématique, conjuguée à des méthodes de conduite de projets souvent inadaptées aux réalités locales, a contribué à l'accumulation des retards et à la perte de confiance des habitants envers les institutions.

En instaurant ce bilan officiel, il s'agit de : faire le tri entre les promesses tenues et celles abandonnées, identifier clairement les blocages structurels, et tirer les conséquences concrètes pour les projets à venir, en misant sur la stabilité administrative, la simplification des procédures et la responsabilisation des acteurs.

Ce bilan constituera un outil de pilotage essentiel pour garantir le succès de la loi